

Royan, le 8 janvier 2020

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Envoi par voie numérique
Plateforme dématérialisée profil d'acheteur

Monsieur Philippe COSTE
Gérant
Non Solidaire du Groupement conjoint
COLLECTIVITES CONSEILS

69 avenue du Maine
75014 PARIS

secretariat@collectivitesconseils.fr

OBJET : Marché de Prestations Intellectuelles (19.1.2.016)
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation
du futur contrat de mobilier urbain relative à la mise à disposition,
à l'installation, à la maintenance, à l'entretien et à l'exploitation de
mobilier urbain, d'affichage publicitaire et de supports de communication
sur le territoire communal

Monsieur,

Il m'est agréable de vous notifier le marché de prestations intellectuelles désigné en objet, pour un montant de 13.575 € H.T., soit 16.290 € T.T.C., comprenant l'offre de base au prix précité et les prestations complémentaires éventuelles qui seront réglées par application du prix unitaire indiqué dans le bordereau de prix (750 € H.T., soit 900 € T.T.C.) pour les demandes de réunion supplémentaire (8 heures). Le montant maximum des commandes pour cette partie des prestations est de 5.000 € H.T.

C'est pourquoi, vous trouverez ci-joint, pour attribution, un exemplaire certifié conforme de l'acte d'engagement conclu entre la Ville de ROYAN et COLLECTIVITES CONSEILS.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
par délégation,
Le Premier Adjoint,



Jean-Paul CLECH

P.J./1

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

D 20.005

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Ville de ROYAN
Commande Publique
Affaires juridiques
80 avenue de Pontailac
CS n°80218
17205 ROYAN Cedex

**MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
POUR LA PASSATION DU FUTUR CONTRAT DE MOBILIER URBAIN
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION, A L'INSTALLATION, A LA MAINTENANCE,
A L'ENTRETIEN ET A L'EXPLOITATION DE MOBILIER URBAIN,
D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL**

Acte d'Engagement

N° de marché

19	1	2	0	1	6
----	---	---	---	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT

- Maitre de l'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) :

VILLE DE ROYAN

- Code d'identification national de la Ville de ROYAN (= n° de SIRET) :

211 703 061 000 13

- Objet du Marché :

« MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DU FUTUR CONTRAT DE MOBILIER URBAIN RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION, A L'INSTALLATION, A L'ENTRETIEN ET A L'EXPLOITATION DE MOBILIER URBAIN, D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL »

- Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 à 7 du Code de la commande publique (CCP).

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Maire

- Ordonnateur :

Monsieur le Maire

- Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Chef du Service Comptable de ROYAN

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXECUTION

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents de la consultation, et des documents qui y sont mentionnés, conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire (Candidat individuel),

M

Agissant en qualité de

.....

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone : Télécopie :

Numéro de SIRET : Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

engage la société..... sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Adresse électronique :

Numéro de téléphone : Télécopie :

Numéro de SIRET : Code APE :

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Le mandataire (Candidat groupé),

M Philippe Coste.....

Agissant en qualité de

Gérant.....

désigné mandataire : du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Collectivités Conseils.....

Adresse

69 avenue du Maine 75014.....

Adresse électronique : secretariat@collectivitesconseils.....

Numéro de téléphone : 01 43 21 26 45 Télécopie : 01 43 21 26 54.....

Numéro de SIRET : 408 121 788 00066 Code APE : 7022 z.....

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la

liste des I.C.D. :

Numéro de TVA intracommunautaire : FR 45 40 81 21 788.....

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans les documents de la consultation.

Je reconnais expressément prendre connaissance de la possibilité d'exercer un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publicité par toute mesure appropriée (affichage, avis d'attribution...) de la date de signature du marché et de ses modalités de consultation, à savoir la consultation des documents auprès du service Commande Publique Affaires Juridiques (C.P.A.J.) 80 avenue de Pontaillac, CS 80218, 17205 ROYAN dans le respect des secrets protégés par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration en consultant le site internet de la Ville de ROYAN à l'adresse suivante : <http://www.ville-royan.fr> (rubrique « Economie/Marchés publics ») et/ou le site internet du profil acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr>, et le site internet du BOAMP à l'adresse électronique suivante : <http://www.boamp.fr>.

Par conséquent, je ne pourrais en aucun cas opposer une méconnaissance du délai et des modalités d'exercer ledit recours précité.

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

En cas de discordance entre les dispositions du présent marché et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (C.C.A.G.- P. I), les présentes prévalent.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

Pour la solution de base :

(à compléter par le soumissionnaire)

Les prestations font l'objet d'un marché à prix mixtes :

➤ Pour la partie des prestations rémunérée sur la base d'un prix global et forfaitaire :

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global et forfaitaire permet d'apprécier les offres et a valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global et forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée.

Les prestations concernées par cet acte d'engagement seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire décomposé dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et T.V.A. *(à compléter par le soumissionnaire)* :

Phases	Montant H.T.	Montant T.V.A. (taux de 20 %)	Montant T.T.C.
1. Définition du périmètre du futur contrat de concession	4 900 €	980 €	5 880 €
2. Aide à la définition des besoins, à l'élaboration et à l'écriture complète du dossier de consultation <i>(notamment le cahier des charges)</i> du futur contrat de concession	3 025 €	605 €	3 630 €
3. Assistance à la procédure de dévolution du contrat de concession	5 650 €	1 130 €	6 780 €
Montant total du marché	13 575 €	2 715 €	16 290 €
Soit en toutes lettres T.T.C.	Seize mille deux cent quatre-vingt-dix euros		

Ces prix couvrent l'ensemble des prestations et participations aux réunions nécessaires à l'exécution du marché.

➤ Pour la partie des prestations passée en accord-cadre à bons de commandes :

Les prestations complémentaires éventuelles seront réglées par application de prix unitaire indiqué dans le bordereau de prix pour les demandes de réunion supplémentaire. Le montant maximum des commandes pour cette partie des prestations est de 5000 euros H.T.

Ces prestations sont passées selon les articles R.2162-2 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du C.C.P.

Pour la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) obligatoire : Analyse du rapport annuel fourni par le concessionnaire à l'autorité délégante et recommandations à cette dernière (ville de ROYAN) pendant la durée de l'exécution du contrat de concession.

(à compléter par le soumissionnaire)

Montant H.T. <u>annuel</u>	3 000 €
T.V.A. (taux de 20%)	600 €
Montant T.T.C. <u>annuel</u>	3 600 €
Soit en toutes lettres T.T.C.	Trois mille six cents euros

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant Hors Taxes : 0 Euros

TVA (taux de %) : 0 Euros

Montant Toutes Taxes Comprises : 0 Euros

Soit en lettres :

Zéro euro

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans la déclaration de sous-traitance, les modifications de marché ou les actes spéciaux.

Le formulaire de déclaration de sous-traitance recommandé est le formulaire DC4 – dernière mise à jour en vigueur (pour information, à ce jour celui du 01 avril 2019) téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-dc4-et-notice-explicative>).

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur² :

un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire,

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

Conformément au C.C.A.P., le ou les opérateurs économiques ci-après désignées :

refusent³ de percevoir l'avance,

² Cocher la case correspondant à votre situation

³ Cocher la case correspondant à votre situation

acceptent de percevoir l'avance.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'opérateur économique renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHÉ ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXECUTION

Le marché est conclu pour une durée courant de sa notification jusqu'à la notification du contrat de concession. Si le pouvoir adjudicateur valide la proposition tarifaire forfaitaire de la variante qu'il a imposée, le présent marché perdurera jusqu'à la fin de la dernière année de présentation du rapport annuel du concessionnaire à l'autorité déléguante qu'est la Ville de ROYAN.

Pour chaque phase indiquée dans le bordereau de prix (partie D.P.G.F.), le délai proposé tiendra compte des périodes de concertation et des délais de validation. Le délai d'exécution de la prestation est explicité et détaillé par le prestataire dans son offre précisant ainsi la durée des différentes étapes ou phases de travail, et pour chaque étape de travail, le nombre de jours de travail prévu.

Le délai de réalisation comprend les aléas d'études supplémentaires éventuels nécessaires à la réalisation de la prestation ainsi que le temps nécessaire à la validation des étapes détaillées à l'article 2 de l'acte d'engagement par le pouvoir adjudicateur.

Chaque phase correspond à une fraction du marché donnant lieu à un paiement. Le montant correspondant à chaque phase est identifié à l'article 2 du présent acte d'engagement et dans le bordereau de prix.

Conformément à l'article 20 du CCAG-PI, la Ville de ROYAN se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations au terme de chacune des phases telles que définies ci-dessus.

Le contrat devra être exécutoire au plus tard 3 mois avant l'échéance du marché de Royan (31 décembre 2020).

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : Collectivités Conseils
- pour les prestations suivantes :
- Domiciliation : CA CRCAM / ROUILLAC
- Code banque : 12406 Code guichet : 00117 N° de compte : 54920674807 Clé RIB : 71

- IBAN : F76 1240 6001 1754 9206 7480 771
- BIC : AGRIFRPP824

- Ouvert au nom de : Thomas Forray Avocat
- pour les prestations suivantes :Encadrement juridique
- Domiciliation : BFORBANK
- Code banque :16218 Code guichet : 00001
- N° de compte : 40100258316 Clé RIB : 67
- IBAN : 16218 00001 40100258316 67
- BIC : BFBKFRP1

▪ Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code Banque : Code Guichet : N° de compte :

Clé RIB : IBAN : BIC :

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, le pouvoir adjudicateur, donneur d'ordre, peut appliquer au titulaire une pénalité égale à 10 % du montant du contrat si ce dernier ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L. 8221-5 du Code du Travail.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra soit appliquer la pénalité contractuelle ci-avant dénommée, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la Commande Publique (C.C.P.).

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions de la réglementation portant sur les marchés publics, notamment l'annexe 4 du C.C.P., et particulièrement son article 3, et du Code du Travail (C.T.), les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D.8222-5 du C.T. (puis tous les six mois durant la période d'exécution du marché) :
 - une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.), dite attestation de vigilance,
 - les justificatifs d'immatriculation (article D.8222-5-2° du C.T. et article R.2143-8 du C.C.P.).
 - dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D.8254-2 à D.8254-5 du C.T.) (dispositif d'alerte - article L.8222-6 du C.T. et article R.2143-8 du C.C.P.).
- attestation d'assurance décennale (uniquement pour les marchés publics de travaux hormis ceux mentionnés à l'article L.243-1-1 du Code des Assurances) (article L.241-1 alinéa 2 du Code des Assurances) ;
- attestation fiscale (article R.2143-7 du C.C.P., arrêté du 22 mars 2019 - annexe n°4 du C.C.P.) ;
- copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire (le cas échéant) (article R.2143-9 du C.C.P.) ;
- si j'y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visé au c du 1° de l'article L.613-1 du Code de la Sécurité Sociale (article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019 - annexe n°4 du C.C.P.) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries (article 2.III de l'arrêté du 22 mars 2019 - annexe n°4 du C.C.P.) ;
- si j'y suis assujetti(e), l'attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L.5212-5 du Code du Travail (article 2.IV de l'arrêté du 22 mars 2019 - annexe n°4 du C.C.P.).

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la Commande Publique (C.C.P.) ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-8 du Code du Travail conformément à l'article R.2143-8 du C.C.P., et notamment l'annexe 4 du C.C.P., en particulier son article 3, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

Situation où le cocontractant est établi ou domicilié à l'étranger :

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché au torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail, notamment les articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L.243-15 du Code de la Sécurité Sociale (article D.8222-7-1°- b) du C.T.) (article R.2143-8 du C.C.P.) ;
- au titre de la régularité fiscale, si je suis assujéti à la T.V.A. en France, un document mentionnant :
 - mon numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code Général des Impôts, ou, si je n'y suis pas tenu, un document mentionnant mon identité et mon adresse, ou de mon représentant fiscal ponctuel en France (article D.8222-7-1°- a) du C.T.) (article R.2143-8 du C.C.P.) ;
- dans le cas où mon immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article 51-III du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
 - soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription (article D.8222-7-2° a) du C.T.)
 - soit un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel (article D.8222-7-2°- b) du C.T.)
 - pour les entreprises en cours de création : un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de 6 mois (article D.8222-7-2°- c) du C.T.),
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D.8254-2 à D.8254-5 du C.T.).

Si je suis établi dans un Etat autre que la France, je m'engage à fournir, dans le cadre d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, avant chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPS " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 du Code du Travail et une copie du document désignant son représentant en France (article R.1263-12 du Code du Travail).

Je m'engage à fournir, lors de la conclusion du marché, en application des dispositions de l'article R.2143-10 du C.C.P., pour prouver notamment la régularité de ma situation fiscale et sociale, si je suis établi dans un Etat autre que la France, une déclaration sous serment, en remplacement des documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles R.2143-6 à R.2143-9 du C.C.P., ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par mes soins devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de mon pays d'origine ou d'établissement.

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la Commande Publique (C.C.P.) ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail conformément à l'article R.2143-8 du C.C.P., et notamment l'annexe 4 du C.C.P., en particulier son article 3, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

J'accepte sans réserve les clauses du C.C.A.P. du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

Philippe
Coste

Signature numérique
de Philippe Coste
Date : 2019.09.30
14:42:08 +02'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre
pour valoir acte d'engagement*

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n° 17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

A ROYAN
Le 8 janvier 2019



Pour le Maire, par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Elle est complétée par les annexes suivantes⁴ :

Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;

Autres annexes (A préciser) :

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé (pour les situations où la notification ne se fait pas de manière dématérialisée) :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »

A le⁵

Signature

⁴ Cocher la case correspondante

⁵ Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n°

Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres) :

et en lettres :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

.....

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le⁶

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre) à :

.....
.....

Montant initial :

- Ramené à :

- Porté à :

A le⁷

Signature

⁶ Date et signature originales

⁷ Date et signature originales



ANNEXE N°1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
Dénomination sociale : Collectivités Conseils SIRET : 408 121 788 00066.Code APE 7022Z N° TVA intracommunautaire : Adresse : 69 avenue du Maine - 75014 PARIS	Pilotage et production de l'étude	12 375 €	20%	14850 €
Dénomination sociale : Thomas Forray Avocat SIRET : 80798284800036.Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse : 11 rue de Sontay - 75116 PARIS	Encadrement juridique	1 200 €	20%	1 440 €
Raison Sociale : SIREN :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Totaux		13 575 €	20%	16 290 €



MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PASSATION DU FUTUR CONTRAT DE MOBILIER URBAIN
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION, A L'INSTALLATION, A LA MAINTENANCE, A L'ENTRETIEN ET A L'EXPLOITATION DE MOBILIER URBAIN, D'AFFICHAGE
PUBLICITAIRE ET DE SUPPORTS DE COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

BORDEREAU DE PRIX

1. Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

PHASES	DETAIL PAR PHASE	MOYENS HUMAINS DEDIES <i>(indiquer le nombre de personnes affectées selon leur catégorie et leur profil)</i>	TEMPS PASSE		PRIX H.T. tous frais compris <i>(déplacement, restauration, frais de reprographie...)</i>
			Dont temps passé en étude	Dont nombre de réunions prévues <i>(d'une demi-journée)</i>	
1. Définition du Périmètre du futur contrat de concession		Consultants gestion de service : 2 Consultants en appui : 3 Avocat : 1	46h	2	4 900 €
Prestation intégrée à la phase 1					
2. Aide à la définition des besoins, à l'élaboration et à l'écriture complète du dossier de consultation (notamment le cahier des charges) du futur contrat de concession	Analyse détaillée des besoins Écriture complète du dossier de consultation	Consultants gestion de service : 2 Consultants en appui : 3 Avocat : 1	26h	2	3 025 €
3. Assistance à la procédure de dévolution du contrat de concession	Lancement de la procédure de passage du contrat Analyse des candidatures et des offres	Consultants gestion de service : 2 Consultants en appui : 3 Consultants gestion de service : 2 Consultants en appui : 3 Avocat : 1	8h 22h		750 € 2 650 €
	Négociation	Consultants gestion de service : 2	12h		1 125 €
	Finalisation de la procédure	Consultants gestion de service : 2	12h		1 125 €
Montant Total Toutes Phases Confondues (€ H.T.)					13 575 €

2. Prix Unitaire

Réunion Supplémentaire	375 €
Prix (H.T.) tous frais compris (déplacements, restauration, frais de reprographie...)	375 €
Coût journalée (8 heures)	750 €

N.B. : Le montant maximum des commandes, pour cette partie des prestations, est de 5.000 € H.T. (cinq mille euros Hors Taxes).

3. Prix Forfaitaire annuel de la Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE)

PSE Imposée par la Ville de ROYAN	3 600 €
Prix (H.T.) tous frais compris (déplacements, restauration, frais de reprographie...)	3 600 €
Analyse du rapport annuel fourni par le concessionnaire à l'autorité déléguée et les recommandations à apporter à cette dernière (Ville de ROYAN) pendant la durée de l'exécution du contrat de concession	3 600 €

**Philippe
Coste**

Signature numérique
de Philippe Coste

Date : 2019.09.30
14:44:20 +02'00'

PROPOSITION FINANCIERE

MISSION AMO POUR LA PASSATION DU
FUTUR CONTRAT DE MOBILIER URBAIN



Détail tranche ferme	Collectivités Conseils	Thomas Forray	Total en euros HT
----------------------	------------------------	---------------	-------------------

Phase 1 : Définition du périmètre

		Jours	Coût en €	Jours	Coût en €	Coût en €
1	Réunion de lancement (y compris : visite des emplacements souhaités par la Ville, préparation de la réunion et compte-rendu)	1,00	750,00 €		0,00 €	750,00 €
2	Diagnostic, parangonnage, analyse des besoins des services	3,50	2 625,00 €	0,50	400,00 €	3 025,00 €
3	Elaboration des scenarii	1,00	750,00 €		0,00 €	750,00 €
4	Réunion de restitution et d'arbitrage	0,50	375,00 €		0,00 €	375,00 €
Total :		6,00	4 500,00 €	0,50	400,00 €	4 900,00 €

Phase 2 : Méthode de consultation et élaboration du DCE

		Jours	Coût en €	Jours	Coût en €	Coût en €
5	Réunion de préparation du DCE	0,50	375,00 €		0,00 €	375,00 €
6	Elaboration DCE et rédaction de l'avis de concession	2,50	1 875,00 €	0,50	400,00 €	2 275,00 €
7	Réunion de fin de phase	0,50	375,00 €		0,00 €	375,00 €
Total :		3,50	2 625,00 €	0,50	400,00 €	3 025,00 €

Phase 3 : Procédure de dévolution

		Jours	Coût en €	Jours	Coût en €	Coût en €
8	Analyse des candidatures (incl. 1 réunion)	1,00	750,00 €		0,00 €	750,00 €
9	Analyse des offres (incl. 1 réunion pour la présentation du rapport d'analyse)	3,00	2 250,00 €	0,50	400,00 €	2 650,00 €
10	Participation aux négociations - inclut rédaction des courriers aux candidats (1 tour de négociation prévu)	1,50	1 125,00 €		0,00 €	1 125,00 €
11	Rédaction du rapport final sur le choix de l'opérateur privé	1,00	750,00 €		0,00 €	750,00 €
12	Mise au point du contrat final et finalisation de la procédure	0,50	375,00 €		0,00 €	375,00 €
Total :		7,00	5 250,00 €	0,50	400,00 €	5 650,00 €

TOTAL € HT	16,50	12 376,00 €	1,50	1 200,00 €	13 675,00 €
TVA :		2 475,00 €		240,00 €	2 715,00 €
TOTAL € TTC :		14 850,00 €		1 440,00 €	16 290,00 €

PROPOSITION FINANCIERE

**MISSION AMO POUR LA PASSATION DU
FUTUR CONTRAT DE MOBILIER URBAIN**



Détail Prestation supplémentaire éventuelle	Collectivités Conseils	Thomas Forray	Total en euros HT
---	------------------------	---------------	-------------------

PSE : Analyse du rapport annuel		Jours	Coût en €	Jours	Coût en €	Coût en €
1	Analyse du rapport annuel (incl. 1 réunion)	4,00	3 000,00 €		0,00 €	3 000,00 €
Total :		4,00	3 000,00 €	0,00	0,00 €	3 000,00 €
TVA :						600,00 €
TOTAL € TTC :						3 600,00 €

Bordereau de prix unitaire

	Détail	Prix HT unitaire
1	Réunion dans les locaux de la Ville	375,00 €
2	Prix pour une demi-journée de travail supplémentaire	375,00 €
3	Prix pour une journée de travail supplémentaire	750,00 €
4	Prix pour un tour de négociation supplémentaire	1 125,00 €

**Philippe
Coste** Signature numérique
de Philippe Coste
Date : 2019.09.30
14:45:04 +02'00'